

SYNDICAT C.G.T. DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

LE HAVRE

FRANCE

Le Havre, le 9 mars 2010

Camarades,

Dans la continuité de l'information que nous vous devons, nous vous annonçons que la Direction exige que nous signions l'Accord Cadre Local pour le **10 mars, dernier délai**.

Il est hors de question de ratifier un tel accord qui n'est pas finalisé et ne tient pas compte des spécificités locales ainsi que de l'accord cadre national.

Ratifier un tel accord, dans l'état actuel, serait suicidaire pour l'ensemble des salariés de l'établissement et totalement irresponsable au regard de son contenu.

Quelques exemples :

- ⇒ *Garanties de rémunération et garanties sociales* : incertitudes totales, voir illégales.
- ⇒ *Réinternalisation* : aucune solution pérenne ne nous a été présentée y compris pour les nouvelles missions qui incombent à l'autorité portuaire et à ses salariés.
- ⇒ *Emploi* : sous-effectifs récurrent dans tous les services. Aucune politique de recrutement, si ce n'est coté Direction. Nombre trop important de CDD qui devraient être transformés en CDI dans la majorité des cas.

Et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !!

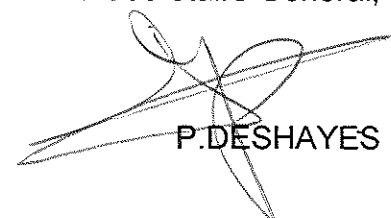
Le chantage réalisé par la Direction est inadmissible et nous n'y céderons pas !!

De plus, le Directeur Général s'est permis, en Comité Consultatif, devant de nombreuses personnes, de salir les travailleurs de l'établissement en déclarant que vous seuls étiez responsables de la réforme actuelle par votre manque de productivité !

Camarades, que pouvons-nous dire d'une telle incompétence de la Direction et de ceux qui collaborent avec ? Ce n'est que l'élaboration d'un plan machiavélique de destruction massive de l'emploi sur le Port du Havre.

Mes camarades, soyons extrêmement vigilants, la Direction va utiliser toutes les armes dont elle dispose pour chercher à vous déstabiliser psychologiquement.

Le Secrétaire Général,



P. DESHAYES